Réf. : 2024-10-D-31-fr-3

Orig. : EN

Rapport du Président du Comité budgétaire des Écoles européennes sous la Présidence italienne - année scolaire 2023-2024

Conseil supérieur des Ecoles européennes

Réunion des 3, 4 et 5 décembre 2024 – Bruxelles (hybride)

Toute l'équipe de la Présidence italienne souhaite remercier les membres du Comité, les équipes et le personnel du Bureau du Secrétaire général pour leur soutien tout au long de l'année scolaire 2023-2024, mais aussi les nombreux groupes de travail qui œuvrent avec tant d'ardeur sur de nouvelles propositions visant à améliorer le système pour le rendre plus précieux, efficace et efficient.

Nous adressons également nos plus sincères remerciements aux équipes de traducteurs et d'interprètes ainsi qu'aux équipes informatiques.

Nous saluons chaque contribution, chaque soutien et chaque effort déployé pour nous aider à tirer un enseignement significatif de cette Présidence.

Selon les Règles de procédure, les principales responsabilités du Comité budgétaire sont les suivantes :

a) traiter toutes les questions budgétaires et financières et statuer sur celles-ci dans le cadre du budget total approuvé par le Conseil supérieur ;
b) traiter les questions administratives et juridiques exigeant une décision du Conseil supérieur et exprimer un avis à l'intention de ce dernier ;
c) définir les objectifs budgétaires généraux pour les Écoles de type I et en évaluer la mise en œuvre par les Écoles ;
d) adresser un rapport annuel au Conseil supérieur.

Dans ce cadre, au cours de l'année scolaire 2023-2024, le Comité budgétaire s'est réuni les 7 et 8 novembre 2023 et les 5 et 6 mars 2024. Lors de ces réunions, le Comité budgétaire a passé en revue un grand nombre de questions et en a discuté. Les conclusions du Comité budgétaire figurent dans les documents 2023-11-D-17 et 2024-03-D-13.

Suivant l'approche de la Présidence irlandaise, nous avons continué à organiser des réunions en personne du Comité budgétaire, tout en facilitant la participation virtuelle des délégués.

L'ordre du jour de la réunion de novembre 2023 était très chargé et les discussions ont été particulièrement enrichissantes. Non seulement nous avons parlé des travaux préliminaires du Comité budgétaire en préparation des décisions du Conseil supérieur, mais nous nous sommes également concentrés sur des points spécifiques et nouveaux.

Comme déjà mentionné, de nombreux points liés à la structure et au fonctionnement du système des Écoles européennes ont fait l'objet de discussion. Pour des raisons spécifiques, la seule décision à l'ordre du jour concernant la mise à jour annuelle de l'interprétation des bulletins de salaire nationaux a été convertie en procédure écrite. Parmi les avis, les sujets suivants ont été discutés de façon approfondie :

- les créations et suppressions de postes détachés dans les cycles maternel, primaire et secondaire pour l'année scolaire 2024-2025 ;
- la clarification du Statut du personnel détaché auprès des Écoles européennes en ce qui concerne le calcul des impôts de l'UE ;
- de nouvelles formulations du Statut des membres du personnel détaché des Écoles européennes, du Statut des Chargés de cours auprès des Écoles européennes et du Statut des membres du personnel d'encadrement des Écoles européennes recrutés localement concernant la rémunération des membres du personnel ;

- une analyse de l'impact de la rémunération des enfants à charge sur l'allocation familiale, avec la suppression consécutive de l'article 52, paragraphe 2, point b), du Statut du personnel détaché ;
- le remaniement des « Dispositions relatives au remboursement des frais de voyage occasionnés dans le cadre de missions assurées par les membres du Conseil supérieur, les membres des Comités préparatoires, les membres de la Chambre de Recours, les représentants des associations des parents ainsi que par les autres personnes conviées aux Écoles européennes.

L'ordre du jour comprenait également une série de sujets qui, de notre point de vue, attestent que le système des Écoles européennes se développe conformément aux principes d'assurance qualité et d'inclusion.
Je pense aux discussions autour des Écoles européennes agréées, de l'inscription d'élèves ukrainiens dans les Écoles européennes pour l'année scolaire 2024-2025, des changements et des rapports sur la politique d'admission de l'EE de Munich, de la situation de la section linguistique néerlandaise dans le même établissement, de la création d'une section linguistique slovène à l'école européenne de Bruxelles I, de la révision de la politique linguistique des Écoles européennes.

La réunion de mars 2024 a été tout aussi riche en sujets et en discussions. Bon nombre des avis inscrits à l'ordre du jour étaient liés aux nominations récurrentes du Comité budgétaire, telles que la décharge au Secrétaire général, en tant qu'Ordonnateur par délégation des Écoles européennes, et aux Conseils d'administration pour leurs responsabilités respectives dans la mise en œuvre du budget 2022, les créations/conversions/suppressions de postes du personnel administratif et de service (PAS), l'évaluation du rapport d'activité annuel global 2023 ; du rapport d'activité annuel 2023 du BSG ; du Plan annuel 2024 pour le BSG, du rapport annuel 2023 du SAI.

Toutefois, à cette même occasion, nous avons accordé une grande attention aux points les plus importants sur le plan financier, dont beaucoup sont liés à des défis au sein du système européen lui-même. Lors de l'examen de l'avant-projet de budget 2025 de l'École européenne, par exemple, le débat a également porté sur les efforts de limitation du budget dans un contexte d'augmentation des coûts, ainsi que sur les tendances actuelles en matière d'enseignants recrutés localement et d'enseignants détachés. De même, la discussion sur le partage des coûts et la contribution volontaire envisagée a soulevé la question de l'efficacité du système et de la solidarité entre les États membres.

***

L'Italie souhaite beaucoup de succès à toutes les personnes impliquées dans la Présidence chypriote au cours de l'année à venir et adresse encore une fois ses remerciements à toutes les personnes qui ont apporté leur aide au cours de sa Présidence.

Fabio Apuzzo
Président du Comité budgétaire des Écoles européennes, 2023-2024

Comité budgétaire

Le Comité budgétaire a pris note du rapport, a remercié la Présidence italienne et a demandé au Conseil supérieur de l'adopter.

Conseil supérieur

Le Conseil supérieur a pris note du rapport du président italien du Comité budgétaire pour l'année scolaire 2023-2024.